



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON
DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le trente-et-un octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Chantal COUDURIER, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB, C. COUDURIER,
V. GAUDERON, A. LASSUS
MM. P. COURTIN, R. DECARROUX, B. DUNAND, M. FLOQUET,
S. GAILLARD, J.-P. LE JONCOUR, D. PAULME, R. PIOUTAZ,
G. VELLUZ

Absentes excusées : MME C. BOURGEOIS donne procuration à M. B. DUNAND,
MME V. RIDREAU donne procuration à MME V. GAUDERON

Absents : MME L. MISSILLIER et M. A. HEMISSI

Secrétaire de séance : MME B. CAUL-FUTY

❧❧❧❧❧❧❧❧❧❧

Le quorum est constaté, la réunion peut débiter.

❧❧❧❧❧❧❧❧❧❧

Madame Brigitte CAUL-FUTY est désignée secrétaire de séance.

❧❧❧❧❧❧❧❧❧❧

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 septembre 2022
- Délibérations :
 1. *Décision modificative n°3*
 2. *Révision du loyer de l'auberge pour l'année 2022/2023*
 3. *Convention de partenariat relative aux poursuites sur produits locaux entre la Commune et le comptable public*
 4. *Réaménagement de la Route des Crêts de Fessy - Marché de travaux : Choix du candidat retenu*
 5. *Convention d'adhésion à l'offre de service du pôle Santé au travail du CDG74*
- Rapport des commissions et groupements
- Questions et sujets divers
- Calendrier municipal

S É A N C E

§ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

Aucune remarque orale n'est faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 12 septembre 2022.

DÉLIBÉRATIONS

- | | |
|-----------|---|
| 1. | DÉCISION MODIFICATIVE N°3
Délibération n° 2022-64R |
|-----------|---|

Madame le Maire propose les modifications suivantes sur le budget primitif 2022 voté :

❖ EN INVESTISSEMENT

Afin de préparer le passage à la M57 et de respecter la nomenclature comptable, il convient d'intégrer les frais d'études (biens en 203) dans les travaux (biens en 21). Pour ce faire il est nécessaire de prévoir les crédits suffisants dans le chapitre 041, cette opération est sans impacts financiers.

Par ailleurs, suite au remboursement du dépôt de garantie à la société VALKA'MION, il convient de réaliser un virement de crédit entre le chapitre 020 « Dépenses imprévues d'investissement » et le chapitre 27 « Autres immobilisations financières ».

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES *VIREMENT DE CRÉDIT*

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D2031/041	Frais d'études	-181 052.74 €	
TOTAL D2031/041	Total Frais d'études	-181 052.74€	
R2135/041	Installation générales, agenc, aménagement constructions		21 458.88 €
R2151/041	Réseaux de voiries		151 693.86 €
R21312/041	Bâtiments scolaires		6 900€
R21318/041	Autres bâtiments publics		1 000€
TOTAL R21/041	Total		181 052.74 €
	TOTAUX	-181 052.74 €	181 052.74 €

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D020/020	Dépenses imprévues d'investissement	-500 €	
TOTAL D020/020	Total dépenses imprévues d'investissement	-500 €	
R275/27	Dépôts et cautionnements versés		500 €
TOTAL R275/27	Total dépôts et cautionnements versés		500 €
	TOTAUX	-500 €	500 €

❖ EN FONCTIONNEMENT

À la suite de la revalorisation de la valeur du point d'indice et des différentes augmentations du SMIC, il convient de réajuster le chapitre 012 « charges du personnel » d'un montant de 11 000 € car les crédits ouverts sont insuffisants.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES
VIREMENT DE CRÉDIT

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D022/22	Dépenses imprévues de fonctionnement	-11 000 €	
TOTAL 022/22	Total dépenses imprévues de fonctionnement	-11 000 €	
D6413/012	Personnel non titulaire		9 000€
D6411/012	Personnel titulaire		2 000€
TOTAL 012	Total charges du personnel		11 000€
	TOTAUX	-11 000 €	11 000 €

*Le Conseil municipal après délibération,
à l'unanimité,*

✓ **APPROUVE** les modifications budgétaires proposées.

2.	RÉVISION DU LOYER DE L'AUBERGE POUR L'ANNÉE 2022-2023 Délibération n° 2022-65
-----------	--

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n° 55 en date du 5 octobre 2009 selon laquelle le loyer principal mensuel de l'Auberge sera révisé chaque année, le premier novembre, suivant la variation du dernier indice INSEE des loyers commerciaux paru avant la date de la révision.

Pour la période du premier novembre 2021 au 31 octobre 2022, le loyer avait été fixé à la somme de mille quatre cent soixante-dix-huit euros et dix centimes (1 478,10 €).

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de fixer le loyer mensuel pour la période du premier novembre 2022 au 31 octobre 2023.

Madame le Maire indique à l'assemblée que l'indice de référence des loyers commerciaux (123,65), au deuxième trimestre 2022, augmente de 4,43 % sur un an.

Madame le Maire propose au Conseil de fixer le loyer principal mensuel à la somme de mille cinq cent quarante-trois euros et cinquante-huit centimes (1 543,58 €).

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

✓ **DECIDE**, pour la période du premier novembre 2022 au 31 octobre 2023, de fixer le loyer principal mensuel de l'Auberge à la somme de mille cinq cent quarante-trois euros et cinquante-huit centimes (1 543,58 €).

3.	CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AUX POURSUITES SUR PRODUITS LOCAUX (SEUILS ET DILIGENCES) ENTRE LA COMMUNE ET LE COMPTABLE PUBLIC DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE BONNEVILLE Délibération n° 2022-66
-----------	--

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que les produits locaux représentent une part importante des recettes du budget des collectivités territoriales.

L'efficacité de leur recouvrement est conditionnée à l'amélioration de la qualité des émissions des titres de recettes, l'échange régulier d'informations entre l'ordonnateur et le comptable et la mise en place d'une sélectivité des poursuites avec détermination de seuil de poursuite afin de :

- Améliorer le taux de recouvrement des produits locaux,
- Cibler les actions sur les dossiers à enjeux,
- Accélérer le traitement des demandes d'admission en non-valeur.

En raison d'un changement de trésorerie, il est nécessaire de signer une nouvelle convention de partenariat entre la Commune et le comptable public du Service de Gestion Comptable de Bonneville régissant les règles de poursuites des contribuables.

Cette convention étant nominative, en cas de changement de mandature ou de comptable du trésor, il est obligatoire de reprendre une délibération en ce sens.

La signature de la convention permet ainsi de donner au comptable une autorisation générale et permanente des poursuites.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat relative aux poursuites des produits locaux.

4.	RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DES CRÊTS DE FESSY : MARCHÉ DE TRAVAUX - CHOIX DU CANDIDAT RETENU Délibération n° 2022-67
-----------	---

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2021-61 en date du 22 novembre 2021, les membres du Conseil municipal ont approuvé le lancement du projet de réaménagement et de sécurisation de la Route des Crêts de Fessy.

Ce projet vise à aménager une chaussée à voie centrale banalisée avec marquages, avec pour objectif d'améliorer et de mieux sécuriser les cheminements vélo sur cette voie, ainsi que de mieux sécuriser la circulation des véhicules sur cette voie, en particulier au niveau de l'intersection avec la Route de Fessy.

En date du 3 août 2022, la commune a publié une consultation pour un marché de travaux, avec une date limite de remise des offres fixée au 6 octobre 2022 à 18h00.

Madame le Maire présente les deux offres déposées par les entreprises suivantes :

- COLAS France TSE Ets Bonneville,
- EIFFAGE Route Centre Est SAS, avec déclaration d'une sous-traitance partielle auprès de l'entreprise MISSILLIER TP SAS.

Après analyse des offres selon les critères énoncés dans le règlement de consultation (60% pour le prix et 40% pour la valeur technique), Madame le Maire propose de retenir l'entreprise EIFFAGE Route Centre Est SAS pour un montant de 299 628,80 € HT.

L'offre de l'entreprise EIFFAGE Route Centre Est SAS a été déclarée économiquement la plus avantageuse et s'est positionnée première du classement.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **DECIDE** de retenir l'entreprise suivante EIFFAGE Route Centre Est SAS située à Amancy dans le cadre d'un marché à procédure adaptée relatif au réaménagement de la Route des Crêts de Fessy ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes se rapportant à ce marché ;
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2022.

5.	CONVENTION D'ADHÉSION À L'OFFRE DE SERVICE DU PÔLE SANTÉ AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-SAVOIE Délibération n° 2022-68
-----------	---

Vu les dispositions du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant d'une part que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Considérant d'autre part que la collectivité est tenue d'aménager les locaux et installations de service, de réaliser et maintenir les équipements de manière à garantir la sécurité des agents et des usagers, et de tenir les locaux dans un état constant de propreté et présentant l'ensemble des conditions d'hygiène et de sécurité nécessaire à la santé des personnes ;

Considérant enfin que la collectivité est tenue de désigner le ou les agents chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité ;

Considérant que les conventions d'adhésion au service de médecine de prévention et au service de prévention des risques professionnels arrivent à échéance au 31 décembre 2022 ;

Vu le projet de convention intégrée d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie en matière de santé au travail, à savoir

- la médecine de prévention,
- la psychologie du travail,
- la prévention des risques professionnels ;

***Le Conseil municipal après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **DÉCIDE** de solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de l'ensemble des prestations du service de santé au travail qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif, et de la convention intégrée qui s'y attache ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à conclure la convention intégrée correspondante d'adhésion au service de santé au travail selon projet annexé à la présente délibération.

URBANISME

La commission du 22 septembre 2022

➤ Déclarations préalables accordées :

SARL ABST Développement
Pour M. Christophe ABRIEL
158, Lotissement Les Vergers
Zone UC : urbanisation des hameaux

Pose panneaux photovoltaïques

Monsieur Cédric BOYER
668 bis, Route de Lanovaz
Zone UC : urbanisation des hameaux

Pose panneaux photovoltaïques

Madame Marielle THOLLET
13, Route de Creulet
Zone UB : extensions autour du chef-lieu

**Rénovation toiture et aménagement
combles**

Monsieur Christophe BURLET
362, Route de Maclenay
Zone UC : urbanisation des hameaux

Abri de jardin

Monsieur Bessam BEN ALI
337, Route du Salève
Zone UC : urbanisation des hameaux

Piscine

La commission du 6 octobre 2022

➤ Déclaration préalable accordée :

Montagne Immobilier
Pour la copropriété La Maison de Léo
Zone UB1 : extensions autour du chef-lieu

Clôture

La commission du 20 octobre 2022

➤ Déclarations préalables accordées :

Monsieur Jean-Philippe HOYAU
168, Route de Montagny
Zone UC : urbanisation des hameaux

Pose panneaux photovoltaïques

Monsieur Jonathan FRANCOIS
170, Route de Montagny
Zone UC : urbanisation des hameaux

Pose panneaux photovoltaïques

Monsieur Pierre MARTIN
270, Route de Montagny
Zone Ar : zone agricole résidentielle

Rénovation toiture et pose bardage

La commission du 27 octobre 2022

➤ Déclarations préalables accordées :

SAS Fragment
301, Route de Reignier
Zone UB : extensions autour du chef-lieu

Division parcellaire

Liste des permis accordés :

- ↳ PC 2022/09 délivré le 01/09/2022, pour la transformation d'un bâtiment agricole en maison d'habitation et la création d'un abri de jardin et d'un abri voitures au nom de Madame Magalie BURNIER (3660B, Route de Bonneville)

§ COMMISSION FINANCES

- Madame le Maire présente les simulations du SYANE concernant la hausse du coût de l'électricité et du gaz. Ces augmentations impacteront la section de fonctionnement du budget communal 2023.

En termes d'électricité, Madame le Maire rappelle qu'une stratégie lumière avait été menée pour l'éclairage public. Une extinction complète est appliquée de 23h00 à 5h00, sauf sur certains secteurs dangereux et voies principales pour lesquels l'éclairage est maintenu avec une intensité lumineuse réduite.

Afin de contenir la hausse des énergies, il a été décidé de :

- Fixer la température des bâtiments communaux à 19 degrés ;
- Réduire la plage horaire d'éclairage extérieur des bâtiments communaux ;
- Maintenir les illuminations de Noël, tout en réduisant la période d'éclairage et en limitant le nombre de bâtiments illuminés.

- En vue de la préparation du budget communal 2023, deux réunions de la commission sont prévues les lundis 16 janvier et 13 février à 18h00 en Mairie.

- Madame le Maire informe l'assemblée que Madame Janet FREMEAUX, ancienne conseillère municipale décédée en 2018, avait décidé, dans son testament, de léguer ses biens à la Fondation de France. La vente de son bien immobilier doit financer des projets à caractère général au profit de la Commune d'Arenthon, tels que la création d'une maison de la culture, une crèche, un centre sportif ou encore un établissement à caractère social. Une rencontre a été organisée avec la Fondation de France sur la suite de ce dossier. Il revient désormais à la Commune de proposer un ou plusieurs projets pouvant être financés par la fondation créée au nom de Madame FREMEAUX.

Madame le Maire sollicite les membres du Conseil, afin d'avoir leurs premières impressions et leurs idées sur les projets pouvant être financés par cette fondation, en soulignant qu'il conviendrait de saisir cette opportunité pour rénover et requalifier la salle paroissiale, en fonction des besoins de la Commune et des volontés testamentaires de Madame FREMEAUX.

- ❖ Monsieur DECARROUX est favorable au projet de redéfinition de la salle paroissiale en équipement à destination des enfants et des jeunes de la Commune.
- ❖ Monsieur PIOUTAZ indique que le projet de réaménagement de la salle paroissiale est intéressant, mais alerte sur la problématique du stationnement et des déplacements des enfants avec la traversée de la RD19.
- ❖ Monsieur DUNAND est favorable au financement du projet de réhabilitation de la salle paroissiale qui pourrait être utilisée par les associations. Les fonds pourraient également servir à l'aménagement de la plaine de jeux.
- ❖ Monsieur FLOQUET estime être très favorable au projet de requalification de la salle paroissiale en équipement culturel/sportif, répondant ainsi aux souhaits de Madame FREMEAUX et à la demande du CME d'initier un projet de gymnase/salle de sport. Il est important de faire évoluer ce bâtiment qui a une histoire locale mémorable et que cette donation serve à réaliser un équipement, une construction pérenne, afin d'avoir un souvenir de Madame FREMEAUX qui perdurera dans le temps (ce qui ne serait pas le cas du projet de la plaine de jeux).

- ❖ Madame COLLOMB est favorable au projet de réaménagement de la salle paroissiale en salle multi-activités répondant aux besoins de l'école, du service enfance jeunesse et sport et aux associations.
- ❖ Monsieur GAILLARD trouve que la redéfinition de la salle paroissiale en salle multi-activités est une belle idée au vu de son emplacement au cœur du village. En parallèle, il indique qu'il conviendra de ne pas abandonner le projet de réaménagement de la plaine de jeux qui est en corrélation avec la décision ou non de la CCPR de réaliser une nouvelle école maternelle sur le Pays Rochois.
- ❖ Monsieur VELLUZ est favorable au projet de réaménagement de la salle paroissiale qui doit être intégré comme un véritable équipement municipal à destination de tous.
- ❖ Madame CAUL-FUTY est favorable au projet de redéfinir la salle paroissiale en salle culturelle (théâtre, musique, etc.), tout en la rendant la plus polyvalente possible dans l'objectif d'optimiser son utilisation tout au long de l'année. Et de façon temporaire, cette salle pourrait accueillir des classes durant les travaux de rénovation de l'école.
- ❖ Madame GAUDERON est favorable au projet de requalification de la salle paroissiale en équipement ouvert à tous : enfants, jeunes, seniors, associations. Elle estime que les stationnements à proximité sont suffisants.
- ❖ Madame LASSUS exprime son intérêt pour la salle paroissiale qui pourrait voir accueillir la délocalisation de la bibliothèque et servir de salle de spectacle.
- ❖ Monsieur LE JONCOUR est très favorable au projet de rénovation et de requalification de la salle paroissiale en équipement public, en mémoire de Madame FREMEAUX.
- ❖ Monsieur COURTIN estime que le financement d'un ou de plusieurs projets par cette fondation doit servir au plus grand nombre. Il convient de saisir cette opportunité pour compléter les besoins en équipements scolaires en vue de l'agrandissement de l'école, tout en assurant une polyvalence de la salle paroissiale.
- ❖ Madame BOEX fait part de son attachement à cette salle paroissiale, étant donné son histoire locale. Elle souhaite que la scène soit conservée, que la salle paroissiale serve pour la musique et le théâtre entre autres et vienne donc compléter l'action de la bibliothèque en termes d'équipements culturels sur la Commune.
- ❖ Monsieur PAULME exprime son intérêt pour le financement par la fondation de la rénovation et de la requalification de la salle paroissiale qui doit être mutualisée, afin de rendre cette salle la plus dynamique possible. S'agissant de la sécurité aux abords de la salle paroissiale, il est rappelé que des feux de circulation vont être installés qui limiteront donc la vitesse dans ce secteur et permettront la traversée de la RD19.
- ❖ Madame le Maire fait part d'une information récente concernant l'école, à savoir qu'il sera peut-être nécessaire d'ouvrir une 7^{ème} classe à la rentrée scolaire 2023. Elle indique que le projet actuel de rénovation et de restructuration de l'école prévoit 8 classes dont une en sous-sol et une salle d'activités. Or au vu du contexte et de l'évolution démographique, il convient de prévoir 9 classes dans ce projet de restructuration, ainsi que l'agrandissement de la cantine par la suite. Ces besoins supplémentaires ne permettront peut-être pas de réaliser la salle d'activités, étant donné les capacités financières contraintes de la collectivité.
Pourquoi ne pas saisir l'opportunité de cette donation pour rénover et requalifier la salle paroissiale en salle multi-activités, afin de répondre aux besoins en termes d'équipement sportif (à destination de l'école, du service enfance jeunesse et sport, des associations) mais aussi culturel (musique, théâtre, événements, manifestations), dans un objectif d'optimisation de ce bâtiment ?

A la suite de ce tour de table, Monsieur GAILLARD intervient sur le besoin de rénover l'école et de répondre à la croissance démographique, avec une augmentation des effectifs et donc le besoin de création de classes supplémentaires.

Madame BOEX propose de solliciter une consultation auprès de la population sur le devenir de la salle paroissiale. Madame LASSUS complète en proposant que les habitants listent trois idées de projet pour ce bâtiment.

Messieurs COURTIN et GAILLARD font part de l'urgence de répondre aux besoins des 9 classes à l'école. En effet, l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation / extension de l'école est en cours de sélection et il convient donc que la municipalité se positionne rapidement sur la commande politique du projet d'école.

L'ensemble des élus salue la mémoire de Janet FEMEAUX, mais aussi son investissement et sa générosité pour la Commune d'Arenthon.

A l'unanimité, il est demandé à ce que le don de Madame FREMEAUX finance un équipement spécifique, à savoir un équipement polyvalent à destination sportive, musicale et culturelle.

A 13 voix contre et 2 voix pour (Mesdames BOEX et LASSUS), il est décidé de ne pas consulter la population sur le projet de la salle paroissiale, étant donné l'urgence de la situation concernant le projet de rénovation et de restructuration de l'école et le fait que la population n'aura pas toutes les données en main pour faire des propositions.

Madame le Maire conclut en indiquant que les trois architectes retenus pour déposer une offre concernant le projet de rénovation et de restructuration de l'école vont être sollicités afin de proposer 2 options, à savoir une offre avec la réalisation de 9 classes uniquement et une offre pour 9 classes et une salle d'activités.

§ COMMISSION AMÉNAGEMENT DU VILLAGE / PATRIMOINE

- Monsieur COURTIN informe que 13 candidatures ont été reçues concernant la consultation relative à la maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation et de restructuration de l'école élémentaire Benoît Chamoux.

Trois architectes ont été retenus en vue de déposer une offre :

- Favre et Libes Architectes
- DMA Architectures
- Chassagne et Deletraz Architecture.

Une visite de l'école avec les 3 candidats est organisée le 22 novembre à 9h00, avant l'audition des candidats le 14 décembre à 9h00.

- Monsieur COURTIN rappelle que la Commission se réunit le 10 novembre prochain en vue de proposer la sélection du candidat retenu pour le projet d'urbanisation du centre village. Puis une réunion de travail du Conseil municipal avec le CAUE est prévue le mardi 22 novembre à 18h00, afin de présenter les propositions de la Commission et de valider le candidat retenu.

§ COMMISSION TRAVAUX / BÂTIMENTS

- Monsieur PAULME énonce que le grand peuplier situé au bord du Chemin du Peuplier va être coupé, en raison de son mauvais état et de la proximité avec les habitations. Une réflexion sera menée sur la plantation d'un nouveau peuplier à un autre endroit le long dudit chemin.

§ COMMISSION VOIRIES / RUISSELLEMENT

- La Commune est en attente de signature de la part du Département de la convention de voirie, d'entretien et de financement relative à la mise en place d'une signalisation par feux tricolores au centre village. Après réception de la convention signée, le devis de l'entreprise CHATEL sera validé.
- Un courrier a été adressé au Président du Conseil départemental, en vue d'organiser une réunion relative au projet de jonction véloroute / RD19. En effet, le cabinet Profil Etudes attend le retour du Département sur ce point de jonction pour avancer sur l'étude du réaménagement de la Route de la Papeterie et l'établissement du chiffrage.
- Madame CAUL-FUTY dénonce le mauvais état de l'abribus situé à Chevilly. Monsieur PAULME rappelle que les abribus appartiennent à la CCPR. Une demande de réfection de l'abribus va être adressée à la CCPR.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE / MOBILITÉ

- Madame BOEX fait un retour sur la Randonnée du Terroir organisée le 1^{er} octobre dernier qui a été très appréciée, avec plus d'une cinquantaine de personnes présentes.
- La prochaine réunion de la commission aura lieu le lundi 21 novembre à 20h00 en Mairie.
- Les dates de l'opération « Village propre » ont été fixées le vendredi 24 mars avec l'école et le samedi 25 mars avec les bénévoles et les associations.
- Madame BOEX fait un point sur les travaux réalisés sur plusieurs ponts par le Département :
 - Travaux de restauration des berges du Foron et du seuil du pont des Chars,
 - Travaux de continuité écologique aux ponts du Nant de Sion, permettant ainsi aux poissons de remonter la rivière.

§ COMMISSION ECOLE / JEUNESSE / SPORTS

- Madame COLLOMB informe l'assemblée de l'élection du CME le 13 octobre dernier, composé de 5 CM1 et 5 CM2 : Quentin FAUCHEUX, Léo HURIEZ, Titouan HUSSON, Léa PIEDNOEL, Laetitia RAPHOZ, Nessa FAVARIO, Mélissa N'GUESSAN, Léona NOWAKOWSKI LOTS, Keren RASOLONDRABE, Meïly RICHARD.
Les jeunes élus du CME se sont vus remettre officiellement leur écharpe avant le début de la présente séance du Conseil municipal.
Après le discours de félicitations de Madame le Maire sur ce bel engagement citoyen, les jeunes élus ont pu se présenter et énoncer les projets sur lesquels ils vont travailler durant leurs deux années de mandat.
- Madame COLLOMB présente la liste des élus et agents mobilisés dans le cadre du service minimum d'accueil, en cas de grève des enseignants.
- Le prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 10 novembre à 10h00 à l'école.

§ COMMISSION SOCIALE

- Madame CAUL-FUTY rappelle les dates de la collecte alimentaire organisée du 4 au 12 novembre, ainsi que la date du goûter de Noël des Aînés prévu le jeudi 15 décembre à 13h30 à la Maison des Associations.
- L'ouverture de la MARPA Les Amaranthes a pris du retard, mais celle-ci est prévue en février/mars 2023. La responsable de la structure a été embauchée et le recrutement de 4 agents polyvalents est en cours.

§ COMMISSION CULTURE / BIBLIOTHÈQUE

- Madame LASSUS fait un retour sur deux événements organisés au mois d'octobre :
 - la journée Japon organisée conjointement par la Bibliothèque et le PAJ le 26 octobre dernier, avec l'accueil d'une petite vingtaine d'enfants et jeunes lors des différents ateliers prévus durant toute cette journée.
 - La projection du film « Terre du milieu » le 28 octobre 2022, suivie d'un débat, dans le cadre du projet Chemin des Toiles mené par Savoie Biblio.

§ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE / ANIMATION

- 312 marcheurs étaient présents pour l'évènement « Octobre rose » organisé 15 octobre dernier.
- Madame COLLOMB indique avoir rencontré les représentants de l'Association des jeunes d'Arenthon qui souhaitent maintenir l'activité de l'association avec l'organisation d'évènements. Le char a été réparé et la buvette est opérationnelle et pourra être prêtée à d'autres associations sur demande.
- Madame COLLOMB rappelle la cérémonie du 11 novembre qui démarrera à 8h30 en raison du passage de la Flamme à 8h40.

§ COMMISSION COMMUNICATION / BIEN VIVRE ENSEMBLE

- Madame BOEX informe que des devis sont en cours pour la pose d'un panneau d'affichage libre et l'installation d'un écran de projection / vidéoprojecteur à la Maison des Associations.

§ GESTION DU PERSONNEL

- Le repas de Noël élus / agents est prévu le jeudi 24 novembre à 19h00 à la Maison des Associations.

- Monsieur Jean-Sébastien ESCALON-DESTRUEL, Directeur général des services, informe les membres du Conseil municipal qu'un recrutement a été lancé pour le poste d'agent d'accueil et d'état-civil, suite à la demande de mutation de Madame Martine LACHAVANNE en début d'année 2023.

§ SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS

- Madame BOEX énonce que les travaux de retrait de la décharge RD14 le long de l'Arve démarreront prochainement.

SUJETS ET QUESTIONS DIVERS

- Madame le Maire informe le Conseil que les Consorts BOEX ont déposé un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, suite au refus du recours gracieux, concernant le dossier BOEX / SIGWALT. La Commune attend le retour de l'avocat pour le mémoire en réponse.
- Madame le Maire rappelle que l'infirmière Madame Marion PLART a cessé son activité et qu'elle souhaite désormais rendre le local professionnel situé à la Maison communale Alain Velluz. Une sous-location pour une activité d'hypnothérapie avait été autorisée et prendra donc fin avec la résiliation du bail.
A l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident de n'accepter que les professionnels de santé définis au sens du Code de la santé publique
Par conséquent, le maintien de l'activité d'hypnothérapie n'est pas souhaité.
Il va être proposé à Madame PLART de mettre fin au bail à compter du 1^{er} janvier 2023, puis une communication sera faite sur la disponibilité prochaine d'un local professionnel à destination des professionnels de santé, avec une priorité pour une activité infirmière.

CALENDRIER MUNICIPAL

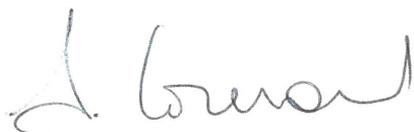
- ✓ Jeudi 10 novembre à 15h00 en Mairie : Sélection offres concernant appel à projet urbanisation centre village (CAUE + Commission Aménagement village / Patrimoine)
- ✓ Jeudi 10 novembre à 18h00 à l'école : Conseil d'école
- ✓ Vendredi 11 novembre à 8h30 au Monuments aux Morts : Cérémonie du 11/11
- ✓ Jeudi 17 novembre à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 21 novembre à 20h00 en Mairie : Commission Environnement Agriculture
- ✓ Mardi 22 novembre à 18h00 en Mairie : Réunion de travail du Conseil municipal avec le CAUE concernant le projet d'urbanisation du centre village

- ✓ Jeudi 24 novembre à 19h00 à la Maison des Associations : Repas de Noël élus/agents
- ✓ Jeudi 1^{er} décembre à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Vendredi 2 et samedi 3 décembre : Téléthon
- ✓ Lundi 5 décembre à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Mercredi 14 décembre à 9h00 : Audition des candidats sélectionnés concernant la consultation de maîtrise d'œuvre du projet de rénovation/extension de l'école (CAO et élus du COTECH)
- ✓ Jeudi 15 décembre à 13h30 à la Maison des Associations : Goûter de Noël des Aînés
- ✓ Jeudi 15 décembre à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 9 janvier à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Lundi 16 janvier à 18h00 en Mairie : Commission Finances
- ✓ Jeudi 19 janvier à 19h00 à la Maison des Associations : Cérémonie des vœux
- ✓ Lundi 6 février à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Lundi 13 février à 18h00 en Mairie : Commission Finances
- ✓ Lundi 20 mars à 18h30 en Mairie : Conseil municipal – Vote du budget
- ✓ Vendredi 24 mars : Opération « Village propre » avec l'école
- ✓ Samedi 25 mars : Opération « Village propre » avec les bénévoles et associations
- ✓ Lundi 24 avril à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Lundi 5 juin à 18h30 en Mairie : Conseil municipal

Séance levée à 21h30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Brigitte CAUL-FUTY



Le Maire,
Chantal COUDURIER



Affiché le 06 / 12 / 2022.

